

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2806 du 31 octobre 2024, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métribuzine,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **BLOCKHAUS***

de la société *GRITCHE*

numéro de dossier *n°2025-0700*

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active métribuzine par le règlement d'exécution (UE) 2024/2806 du 31 octobre 2024,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence BASTILLE (AMM n°9800126),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retiré en France, à compter du 24 mai 2025, dans les conditions précisées dans la présente décision.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	BLOCKHAUS	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	GRITCHE 491 Rue Simone Veil 33860 VAL-DE-LIVENNE France	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	175 g/kg - métribuzine 240 g/kg - flufénacet	
Produit de référence	Nom commercial	BASTILLE
	N° AMM	9800126
Numéro d'intrant	007-2017.01	
Numéro de permis	2170406	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	24/05/2025
Date limite pour la vente et la distribution	31/05/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	24/11/2025

A Maisons-Alfort, le 16/04/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...